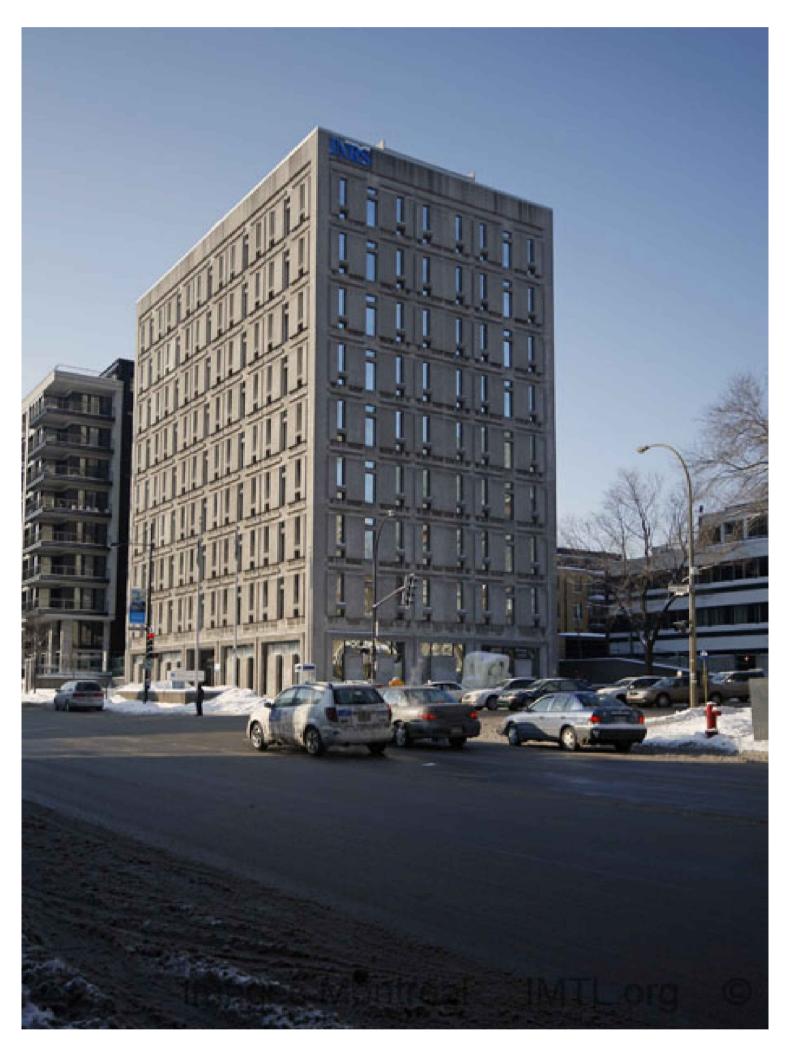
INRS

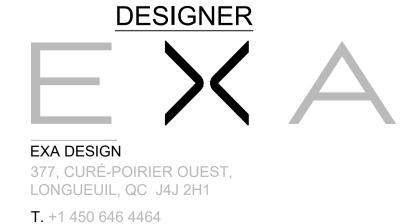
RÉNOVATION DES CUISINETTES ET DES PLAFONDS DES HALLES D'ASCENSEURS 385 RUE SHERBROOKE E MONTRÉAL, QC, H2X1E3

N/RÉF.: 7146



ARCHITECTURE





F. +1 450 646 4960

MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ



CLIENT



ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES LE 2022-10-26

LISTE DES PLANS MÉCANIQUE						
NUMÉRO DE PLAN	NOM DU PLAN	NUMÉRO DE RÉV.	NOM DE LA RÉVISON			
M-000	PAGE TITRE	0	APPEL D'OFFRES			
DEVIS ET LE	ÉGENDE					
M-001	DEVIS ET LÉGENDE	0	APPEL D'OFFRES			
PLOMBERIE						
MD-100	MÉCANIQUE - PLOMBERIE - 1ER AU 4E ÉTAGE - DÉMANTÈLEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
MD-101	MÉCANIQUE - PLOMBERIE - 5E AU 8E ÉTAGE - DÉMANTÈLEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
MD-102	MÉCANIQUE - PLOMBERIE - CUISINETTE - DÉMANTÈLEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
M-100	MÉCANIQUE - PLOMBERIE - CUISINETTE - RÉAMÉNAGEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
VENTILATIO	N					
MD-400	MÉCANIQUE - VENTILATION - 1ER À 4E ÉTAGE - DÉMANTÈLEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
MD-401	MÉCANIQUE - VENTILATION - 5E À 8E ÉTAGE - DÉMANTÈLEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
M-400	MÉCANIQUE - VENTILATION - 1ER À 4E ÉTAGE - RÉAMÉNAGEMENT	0	APPEL D'OFFRES			
M-401	MÉCANIQUE - VENTILATION - 5E À 8E ÉTAGE - RÉAMÉNAGEMENT	0	APPEL D'OFFRES			

CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1. CONDITIONS GÉNÉRALES LA PRÉSENTE SECTION COMPREND DES DESCRIPTIONS COMMUNES POUR L'ENSEMBLE DU CONTRAT QUI S'AJOUTENT AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ARCHITECTE

CCQ : ÉDITION EN VIGUEUR DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

CNBQC: ÉDITION EN VIGUEUR DU CODE NATIONAL DU BATIMENT CANADA (INTÉGRANT LES MODIFICATIONS POUR LE QUEBEC)

CNPQC: ÉDITION EN VIGUEUR DU CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE -

EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX EN RESPECTANT LES LOIS FÉDÉRALES. PROVINCIALES ET MUNICIPALES ET SELON LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET DE L'EXÉCUTION DES

2.2. PERMIS 'ENTREPRENEUR DEVRA SE PROCURER, À SES FRAIS (INCLUANT TAXES, DROITS ET ROYAUTÉS), TOUS LES PERMIS, CERTIFICATS D'INSPECTION, CERTIFICATS D'ACCEPTATION, ETC., QUI LUI SONT NÉCESSAIRES AFIN DE COMMENCER ET DE COMPLÉTER TOUS LES TRAVAUX QUI LUI ONT ÉTÉ ADJUGÉS SOUS CE CONTRAT.

2.3. DOCUMENTS ÉMIS POUR SOUMISSION ET CONSTRUCTION SEULS LES PLANS ÉMIS POUR SOUMISSIONS DOIVENT SERVIR AU CALCUL DES SOUMISSION ET SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION DOIVENT SERVIR À LA CONSTRUCTION.

LES PLANS ET DEVIS ÉLECTROMÉCANIQUES ÉMIS INDIQUENT DE FACON GÉNÉRALE L'ESPRIT DES DEMANDES DU CLIENT. TOUS LES EFFORTS ONT ÉTÉ FAITS POUR REPRÉSENTER CES DEMANDES SUR LES DOCUMENTS. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT S'ASSURER DE DÉTENIR LA VERSION À JOUR ET COMPLÈTE DES

LES SPÉCIALITÉS MENTIONNÉES DANS LES TITRES DES DESSINS SONT POUR FACILITER LE TRAVAIL DE CHAQUE SECTION ET NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME LIMITATIVES.

CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT REMETTRE À L'INGÉNIEUR LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ QUI ATTESTE QUE TOUS LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS SELON LES PLANS ET DEVIS ET SELON LES CODES APPLICABLES EN VIGUEUR

2.4. VISITE DES LIEUX ET PLANS UNE VISITE DES LIEUX EST SUGGÉRÉE POUR TOUS LES TRAVAUX DANS

SUITE À LA VISITE DES LIEUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA INCLURE DANS SA SOUMISSION TOUS LES ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT AFFECTER SES TRAVAUX DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT.

L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE DANS SA SOUMISSION TOUS LES TRAVAUX TEMPORAIRES NÉCÉSSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DÉCRIT AU PLANS ET DEVIS, MÊME S'ILS NE SONT PAS DÉCRITS OU MONTRÉS

AUCUN AVENANT NE SERA ACCEPTÉ DÛ À L'IGNORANCE DES CONDITIONS EXISTANTES.

MENUS OUVRAGES, ÉCHAFAUDAGES ET APPAREILS DE LEVAGE CHAQUE SECTION DOIT FOURNIR TOUTES LES COMPOSANTES ET FAIRE TOUS LES MENUS TRAVAUX QUI, MÊME S'ILS NE SONT PAS SPECIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS, SONT NÉCESSAIRES POUR COMPLÉTER LES

2.6. COORDINATION AVEC LES AUTRES DIVISIONS L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES PLANS DU PROJET (ARCHITECTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, ETC.) AFIN D'INCLURE DANS SA SOUMISSION TOUS LES ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT AFFECTER SES TRAVAUX DE QUELQUE FACON QUE CE SOIT. IL DOIT ÉGALEMENT SE COORDONNER AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS AVANT D'EFFECTUER LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES À SES TRAVAUX.

LORSQU'IL Y A DES CONTRADICTIONS ENTRE LES PLANS, DEVIS OU CORPS DE MÉTIER, LES EXIGENCES LES PLUS RESTRICTIVES DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES. AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE CONTRADICTION.

2.7. ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES FOURNIR ET INSTALLER LES PORTES D'ACCÈS NÉCESSAIRES À L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES SYSTÈMES. LES PORTES D'ACCÈS DEVRONT CONSERVER L'INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU ET AVOIR UNE DIMENSION ADÉQUATE POUR

2.8. ÉLÉMENTS DISSIMULÉS AUCUN ÉQUIPEMENT NE PEUT ÊTRE DISSIMULÉ SANS L'AUTORISATION DE L'INGÉNIEUR.

RESPONSABILITÉ

L'ENTREPRENEUR AINSI QUE SES SOUS-TRAITANTS SONT RESPONSABLES DE FOURNIR UN PROJET OPÉRATIONNEL ET FONCTIONNEL EN TOUT POINT. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ UN ÉQUIPEMENT, UN ACCESSOIRE OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT EST MANQUANT PARCE QU'IL N'A PAS ÉTÉ SPÉCIFIÉ OU MONTRÉ AUX DESSINS, LE SYSTÈME ÉTANT SOUS LA RESPONSABILITÉ COMPLÈTE DE L'ENTREPRENEUR. CE DERNIER DEVRA FOURNIR. INSTALLER ET RACCORDER L'ÉQUIPEMENT, L'ACCESSOIRE OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT MANQUANT ET CE, SANS FRAIS OU EXTRA AU CONTRAT ET EN AVISER L'INGENIEUR

AUCUNE INDEMNITÉ OU SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITS, TUYAUX, ETC., JUGÉ NÉCESSAIRE À CAUSE DE L'ARCHITECTURE, DE LA STRUCTURE OU DE TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION NORMALE.

LES CLAUSES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES DE CHAQUE CORPS DE MÉTIER FONT PARTIES INTÉGRANTE DES PRÉSENTS DOCUMENTS

2.10. SÉCURITÉ 'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ

POUR PROTÉGER LES PERSONNES CONTRE TOUT ACCIDENT ET CONTRE TOUT DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ CETTE ASSURANCE TIENDRA LE PROPRIÉTAIRE EXEMPT DE TOUTE RÉCLAMATION POUR ACCIDENT OU DOMMAGE.

2.11. INTERRUPTION DES SERVICES

TOUT TRAVAIL QUI NÉCESSITE UN ARRÊT COMPLET OU PARTIEL D'UN SYSTÈME QUELCONQUE, DOIT ÊTRE COORDONNÉ DE FACON À ASSURER EN TOUT TEMPS LA CONTINUITÉ DES SERVICES ET NE POURRA ÊTRE EXÉCUTÉ QUE DURANT DES PÉRIODES D'ARRÊT ÉTABLIES PAR LE PROPRIÉTAIRE ET SUR SON AUTORISATION ÉCRITE OBTENUE AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE.

2.12. DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES D'APPAREILS SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR

DANS UN DÉLAI RAISONNABLE ET DANS UN ORDRE LOGIQUE DE FAÇON À NE PAS RETARDER LES TRAVAUX. L'INGÉNIEUR CONSERVERA 'ORIGINAL QUI SERA RETOURNÉ PAR COURRIEL. LA VÉRIFICATION DE 'INGÉNIEUR SE LIMITE À CONTRÔLER LA CONFORMITÉ DES DESSINS D'ATELIER AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS. L'INGÉNIEUR N'ASSUME PAS LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DES DIMENSIONS OU DES DÉTAILS NI DES QUANTITÉS. LES COMMENTAIRES NE DISPENSENT PAS L'ENTREPRENEUR DE LA RESPONSABILITÉ QU'IL A D'ATTEINDRE LES PERFORMANCES EXIGÉES PAR LES PLANS ET DEVIS

LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT COMPORTER UNE PAGE DE GARDE INDIQUANT MINIMALEMENT: LE NOM ET L'ADRESSE DU PROJET, LA DATE, LE NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE CHEZ L'ENTREPRENEUR, LE NOM DE L'ENTREPRENEUR, LE NOM ET L'IDENTIFICATION DE L'APPAREIL TEL QU'APPARAISSANT AU PLAN ET IL DOIT Y AVOIR UN ESPACE LIBRE POUR L'ÉTAMPE D'APPROBATION. DE PLUS. LES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES DE L'ÉQUIPEMENT DOIVENT ETRE IDENTIFIÉES (EX: NUMÉRO DE MODÈLE. DIMENSION) LORSQU'IL Y EN A PLUSIEURS SUR LA MÊME FICHE. TOUT DESSIN D'ATELIER NE RESPECTANT PAS CES EXIGENCES PEUT ÊTRE IMMÉDIATEMENT REFUSÉ.

2.13. PLANS « TEL QUE CONSTRUIT » À LA FIN DES TRAVAUX, FOURNIR UNE COPIE INTÉGRALE DES PLANS «

2.14. MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

FOURNIR 2 COPIES PAPIERS AINSI QU'UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DES MANUELS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN EN FRANÇAIS DÉCRIVANT L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES. REMETTRE CES COPIES À L'INGÉNIEUR AVANT L'ACCEPTATION DE L'OUVRAGE

INSÉRER UNE TABLE DES MATIÈRES AU DÉBUT DU MANUEL AVEC TITRE DE CHAQUE SECTION ET IDENTIFICATION DE L'ONGLET CORRESPONDANT

INSÉRER DANS CHAQUE MANUEL D'INSTRUCTIONS CE QUI SUIT : LES INSTRUCTIONS POUR L'ENTRETIEN RÉGULIER (GRAISSAGE, AJUSTEMENT CALIBRAGE LUBRIFICATION, ETC.) LES PROCÉDURES DE MISE EN MARCHE ET D'ARRÊT. LES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES: - LES DIRECTIVES DÉTAILLÉES EN CE QUI CONCERNE LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS, LES CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION, LA FONCTION DES DIVERSES COMPOSANTES, POUR FACILITER L'EXPLOITATION, LA RÉPARATION, LA TRANSFORMATION, LE PROLONGEMENT ET L'EXPANSION DE TOUTE PARTIE OU CARACTÉRISTIQUE DE L'INSTALLATION LA LISTE DE TOUTES LES PIÈCES ET COMPOSANTES NUMÉROTÉES LA LISTE DE TOUTES LES PIÈCES DE REMPLACEMENT

LES NOMS ET ADRESSES DES FOURNISSEURS LOCAUX DE TOUS LES ARTICLES MENTIONNÉS AUX MANUELS D'EXPLOITATION ET UNE COPIE DE TOUS LES DESSINS D'ATELIER APPROUVÉS ;

UNE DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS DE LA DISCIPLINE DU MANUEL INCLUANT LEUR FONCTION ET LES ZONES QU'ILS

L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE LETTRE DE GARANTIE À LA FIN DES TRAVAUX. CETTE LETTRE DEVRA COUVRIR TOUS SES TRAVAUX (MATÉRIAUX ET MAIN-D'ŒUVRE) POUR UNE PÉRIODE D'UN AN À PARTIR DE LA DATE D'ACHÈVEMENT DÉS TRAVALIX PENDANT CETTE PÉRIODE D'UN AN, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SUR RÉCEPTION D'UNE DEMANDE ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE, CORRIGER À SES FRAIS TOUTE DÉFECTUOSITÉ QUI POURRAIT SE PRODUIRE. DANS LE CAS OÙ L'ENTREPRENEUR REFUSE OU NÉGLIGE DE CORRIGER LES DÉFAUTS PERTES OU DOMMAGES. LE PROPRIÉTAIRE POURRA ENGAGER D'ALTRES PERSONNES POUR CORRIGER TOUS LES DÉFAUTS, PERTES

OU DOMMAGES ET L'ENTREPRENEUR ET/OU LA CAUTION SERA APPELÉ

2. PRODUITS

2.2. ÉQUIVALENCE

SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES APPAREILS ET MATÉRIAUX UTILISÉS SERONT NEUFS EXEMPTS DE TOUT DÉFAUT, FABRIQUÉS ASSEMBLÉS ET VÉRIFIÉS EN USINE. LES APPAREILS ET MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX CODES NORMES ET APPROBATIONS EN VIGUEUR ET PORTER LE (OU LES) SCEAU(X) TÉMOIGNANT DE LEUR

POUR LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS QUI SONT ENLEVÉS ET QUI NE SONT PAS RÉUTILISÉS, CEUX-CI DOIVENT ÊTRE PROPOSÉS AU PROPRIÉTAIRE. ADVENANT LE REFUS DU PROPRIÉTAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT DISPOSER DE L'ÉQUIPEMENT À SES FRAIS.

LA SOUMISSION DOIT ÊTRE BASÉE SUR LES PRODUITS ACCEPTABLES SPÉCIFIÉS ET MENTIONNÉS AUX PLANS. LES SUBSTITUTIONS DOIVENT RENCONTRER TOUTES LES EXIGENCES SPÉCIFIÉES (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CONSTRUCTION, CAPACITÉ, PERFORMANCES, EFFICACITÉ, DIMENSIONS, DÉGAGEMENTS REQUIS, POIDS, DISPONIBILITÉ DES PIÈCES, COÛTS, FACILITÉ D'ENTRETIEN, DÉLAI DE LIVRAISON, CONFORMITÉ AUX NORMES, IMPACT SUR LES AUTRES SPÉCIALITÉS, ETC.).

TOUTE MODIFICATION CAUSÉE PAR L'UTILISATION D'UN APPAREIL OU D'UN MATERIAU ÉQUIVALENT EST AU FRAIS DE LA SECTION AYANT FOURNI L'APPAREIL. MÊME LORSQU'ELLE S'APPLIQUE A D'AUTRES SPÉCIALITÉS ET MÊME SI ELLES APPARAISSENT ULTÉRIEUREMENT À L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE SUBSTITUTION.

LES DEMANDES DE SUBSTITUTION DOIVENT ÊTRE JOINTES À LA FORMULE DE SOUMISSION EN Y INDIQUANT DE FACON CLAIRE LE CRÉDIT EN ARGENT SUR LE MONTANT DE LA SOUMISSION ASSOCIÉ À L'ACCEPTATION DU PRODUIT PROPOSÉ. APRÈS L'OCTROI DU CONTRAT L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉSENTER UN TABLEAU COMPARATIF DEMONTRANT CLAIREMENT QUE LE PRODUIT PROPOSÉ EST ÉQUIVALENT OU SUPÉRIEUR AU PRODUIT SPÉCIFIÉ. L'INGENIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ÉQUIVALENCE S'IL NE RENCONTRE PAS LES EXIGENCES CI-HAUT MENTIONNÉES OU SI LE TABLEAU COMPARATIF N'EST PAS ASSEZ DÉTAILLÉ. TOUTE DEMANDE DE SUBSTITUTION CAUSANT UN RETARD D'EXECUTION DES TRAVAUX SERA REJETÉE

3. EXÉCUTION

INSTALLATION

LES DESSINS INDIQUENT DE FAÇON APPROXIMATIVE, L'EMPLACEMENT DES APPAREILS. CHAQUE SECTION DOIT VÉRIFIER EXACTEMENT CES EMPLACEMENTS AVANT DE FAIRE TOUTE INSTALLATION.

S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS SOIENT DISPOSÉS DE SORTE QU'IL SOIT POSSIBLE D'EN FAIRE L'ENTRETIEN ET DE LES REMPLACER AU

LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES PRESCRIPTIONS DU FABRICANT, FOURNIR LES SUPPORTS REQUIS.

L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS REQUISES POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'ACCESSIBILITÉ DES OUVRAGES ÉLECTROMÉCANIQUES. IL EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER ET DE COORDONNER AVEC TOUS LES INTERVENANTS LE NOMBRE ET LES DIMENSIONS DES TRAPPES DE VISITE, QU'ELLES SOIENT OU NON MONTRÉES AUX DESSINS DE TOUTES LES DISCIPLINES. ES TRAPPES DE VISITES DOIVENT ÊTRE EN NOMBRE SUFFISANT ET DE DIMENSIONS APPROPRIÉES AFIN DE PERMETTRE UN ACCÈS FACILE, CONFORTABLE ET ERGONOMIQUE A TOUS LES SYSTÈMES DISSIMULÉS

3.2. COORDINATION AVEC LES AUTRES DIVISIONS

LES DESSINS INDIQUENT L'ARRANGEMENT GÉNÉRAL DES SYSTÈMES L'ENTREPRENEUR NE DOIT PRENDRE AUCUNE DES MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS COMME ÉTANT EXACTE, TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR LES LIEUX DES TRAVAUX.

CHAQUE SECTION (TOUS LES CORPS DE METIER) DOIT : 1 COOPERER AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIERS TRAVAILLANT AU MEME BATIMENT OU PROJET. 2 SE TENIR AU COURANT DES DESSINS SUPPLEMENTAIRES EMIS A CES AUTRES CORPS DE METIERS .3 VERIFIER SI CES DESSINS NE VIENNENT PAS EN CONFLIT AVEC SON .4 ORGANISER SON TRAVAIL DE FAÇON A NE NUIRE EN AUCUNE MANIERE AUX AUTRES TRAVAUX EXECUTES DANS LE BATIMENT.

5 COLLABORER AVEC LES AUTRES SECTIONS POUR DETERMINER

L'EMPLACEMENT DES ACCES DANS LES MURS ET LES PLAFONDS. PLANIFIER ET COORDONNER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER POUR ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE NE PAS NUIRE AUX TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER ET POUR ASSURER LA MEILLEURE UTILISATION DE L'ESPACE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC TOUS LES AUTRES ENTREPRENEURS AVANT D'EFFECTUER LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES À SES TRAVAUX. TOUS LES PERCEMENTS DANS LES MURS, CLOISONS ET PLANCHERS COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉS À L'AIDE DE MATÉRIAUX RÉSISTANTS AU FEU ET APPROUVÉS CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR. L'ENTREPRENEUR DOIT REFAIRE LES ÉTANCHÉITÉS DE TOUS LES PERCEMENTS DANS LES MURS, PLANCHER OU TOIT. TOUTES LES OUVERTURES DANS L'ENVELOPPE DU BATIMENT DOIVENT ETRE COLMATÉES IMMÉDIATEMENT AU MOINS DE FAÇON TEMPORAIRE.

FAIRE APPROUVER PAR L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE TOUT PERCEMENT DANS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX.

'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER ET RÉPARER, À SES FRAIS FOUT ÉQUIPEMENT OU APPAREIL QU'IL AURA ENDOMMAGÉ LORS DES TRAVAUX. IL SERA ÉGALEMENT RESPONSABLE DES COÛTS ET DES DOMMAGES CAUSÉS AU PROPRIÉTAIRE OU À UN AUTRE ENTREPRENEUR DÛ À UNE MAUVAISE EXÉCUTION DE SES TRAVAUX. IL AURA LA RESPONSABILITÉ DE RAGRÉER ET NETTOYER TOUTES SURFACES ENDOMMAGÉES PAR L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX

3.4. ERREUR, OMISSION OU DISCORDANCE SI L'ENTREPRÉNEUR CONSTATE UNE ERREUR UNE OMISSION UNE AMBIGUÏTÉ OU UNE DISCORDANCE, IL DOIT EN AVISER L'INGÉNIEUR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERPRÉTATION DE SES DOCUMENTS.

PROVISION POUR AMÉNAGEMENT FUTUR EN TOUT ENDROIT, VOIR À CONSERVER LES DÉGAGEMENTS NÉCESSAIRES DANS L'ÉVENTUALITÉ D'AMÉNAGEMENTS FUTURS. INSTALLER LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE TELLE FAÇON QUE LES RACCORDEMENTS FUTURS DE L'ÉQUIPEMENT AJOUTÉ PUISSENT SE FAIRE SANS OBLIGATION DE REFAIRE LE PLANCHER. LES MURS OU LE PLAFOND, OU MÊME UNE PARTIE DES INSTALLATIONS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ.

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX ET MÉTHODES D'INSTALLATION UTILISÉS SONT CONFORMES À TOUTES LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU PUBLIC.

PROPRETÉ DES SYSTÈMES PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS ET LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AFIN DE GARDER PROPRE L'INTÉRIEUR DE TOUTES LES COMPOSANTES INCLUANT LA TUYAUTERIE ET LES CONDUITS DES SYSTÈMES DE VENTILATION.

À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL. INSTALLER DES BOUCHONS AUX OUVERTURES DES INSTALLATIONS DE TUYAUTERIE ET DE CONDUITS ET RECOUVRIR L'ÉQUIPEMENT AFIN D'EMPÊCHER LA POUSSIÈRE, LA SALETÉ ET AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES D'Y

EN TOUT TEMPS, L'ENTREPRENEUR DOIT DÉBARRASSER LES LIEUX DES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION RÉCIPIENTS VIDES MATÉRIAUX USÉS

FTC À SES FRAIS ET EN DISPOSER HORS DU TERRAIN PRÉVOIR LA LOCATION DE CONTENEUR À DÉCHETS. À LA FIN DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER TOUT CE QUI RESTE ET ENCOMBRE LES LIEUX, Y COMPRIS LES DÉCHETS EXCÉDENTAIRES ; IL DOIT AISSER LÉS LIEUX PROPRES ET SANS TACHE.

3.9. IDENTIFICATION L'IDENTIFICATION DE LA TUYAUTERIE, DES CONDUITS DE VENTILATION T DES APPAREILS, DOIT ÊTRE FAITE PAR CHAQUE ENTREPRENEUR DANS LE CAS OÙ LES TUYAUX OU LES CONDUITS SERAIENT ISOLÉS L'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE APPLIQUÉE SUR L'ISOLANT. POUR LA TUYAUTERIE ET LES CONDUITS. L'IDENTIFICATION DOIT COMPRENDRE LE TYPE DE FLUIDE ET LE SENS DE L'ÉCOULEMENT

POUR LES ÉQUIPEMENTS, LES PLAQUES DU FABRICANT ET LES SCEAUX OU ÉTIQUETTES DES ORGANISMES DE NORMALISATION ET D'APPROBATION DOIVENT ÊTRE BIEN VISIBLES ET LISIBLES, UNE FOIS L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉ.

3.10. PLANS « TEL QUE CONSTRUIT »

SUR UNE COPIE DES DESSINS, INDIQUER SOIGNEUSEMENT EN ROUGE ET, AU FUR À MESURE DU PROGRÈS DES TRAVAUX, TOUS LES CHANGEMENTS ET DÉVIATIONS FAITS AUX DESSINS DE CONSTRUCTION DE L'INGÉNIEUR. CONSERVER CETTE COPIE AU CHANTIER POUR

3.11. MISE EN MARCHE À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DÉMONTRERA À L'INGÉNIEUR QUE TOUS SES TRAVAUX SONT FONCTIONNELS. 'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR LES APPAREILS LE MATÉRIEL ET LE PERSONNEL REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES ESSAIS JUSQU'À L'ACCEPTATION DES INSTALLATIONS PAR L'INGÉNIEUR ET EN ACQUITTER TOUS LES FRAIS

TECHNIQUES DES SYSTÈMES COUPE-FEU POUR APPROBATION.

INSTALLER LES SYSTÈMES COUPE-FEU REQUIS SELON LES

RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER. L'ENTREPRENEUR SERA

RESPONSABLE DE FAIRE RÉALISER UNE INSPECTION DES TRAVAUX

ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE LETTRE DE CONFORMITÉ DE

COUPE-FEU PAR LE MANUFACTURIER DU PRODUIT UTILISÉ.

TOUS LES TRAVAUX COUPE-FEU ÉMISE PAR LE MANUFACTURIER.

3.12. SYSTÈMES COUPE-FEU L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE RESPECTER L'INTÉGRITÉ DE OUTES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU DU BÂTIMENT SUITE À 'INSTALLATION DE SES ÉQUIPEMENTS. FOURNIR LES FICHES

PLOMBERIE

1. GÉNÉRALITÉS

CONDITIONS GÉNÉRALES LES CONDITIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À CETTE SECTION. EN GÉNÉRAL, LE TERME "ENTREPRENEUR" DANS CE TEXTE DÉSIGNE L'ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN TUYAUTERIE (PLOMBERIE ALIMENTATION EN EAU. ALIMENTATION EN GAZ. ETC.) ET LA DÉFINITION DE TUYAUTERIE ET DE SES RACCORDEMENTS S'APPLIQUE À TOUS LES RÉSEAUX DE PLOMBERIE MONTRÉS AUX PLANS. ILS SONT, SANS S'Y LIMITER, CEUX SE TROUVANT À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT SI POURSUIVANT JUSQU'À 1 M À L'EXTÉRIEUR AINSI QUE CEUX SITUÉS AU

LE TERME "TUYAUTERIE" INCLUT DE FAÇON GÉNÉRALE: LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LADITE TUYAUTERIE EN INCLUANT LES RACCORDS, LES SOUPAPES, LES DRAIN DE PURGE, LES UNIONS ES BRIDES LES SOUDURES PÂTES ET LUBRIFIANTS NÉCESSAIRES AUX RACCORDS, LES PERCÉMENTS, L'ISOLATION THERMIQUE, LES SUPPORTS, LE NETTOYAGE DES RÉSEAUX, LES TESTS D'ÉTANCHÉITÉ

ÉTENDUE DES TRAVAUX

CHAQUE SYSTÉME COUPE-FEU

TRAVAUX INCLUS: LES TRAVAUX COMPRENNENT SANS S'Y LIMITER: LA FOURNITURE, LE TRANSPORT, LA MAIN D'ŒUVRE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES MATÉRIAUX ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE AUX TRAVAUX DE PLOMBERIE MONTRÉS AUX PLANS DÉCRITS AU DEVIS ET MENTIONNÉS DANS LA LISTE SUIVANTE, MÊME S LES TERMES « FOURNIR », « INSTALLER », « RACCORDER », « TRANSPORT » ET « MAIN D'ŒUVRE » NE SONT PAS MENTIONNÉS POUR CHAQUE ÉLÉMENT DE LA LISTE SUIVANTE

TRAVAUX ET RACCORDS SUR LA TUYAUTERIE, LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES RELIANT L'EXISTANT OU NÉCESSITANT UNE RELOCALISATION. RÉSEAUX DE DRAINAGE SANITAIRE ET DE VENTILATION (ÉVENT DE PLOMBERIE). RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU DOMESTIQUE : CHAUDE.

FROIDE ET RECIRCULÉE ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ DE TOUS LES RÉSEAUX APPAREILS DE PLOMBERIE

FOURNIR UN DESSIN D'ATELIER POUR TOUS LES APPAREILS DE PLOMBERIE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS TEL QUE LES POMPES ET LES CHAUFFE-EAUX FIGURANTS AUX TABLEAUX EN PLAN, POUR CHAQUE DIFFÉRENTE TUYAUTERIE DE CHAQUE RÉSEAU AINSI QUE POUR

FOURNIR UN PRIX POUR LES TRAVAUX DÉCRITS AUX PLANS ET DEVIS. 2. PRODUITS

GÉNÉRALITÉS DÉTERMINER LE TYPE DE TUYAUTERIE À UTILISER SELON LES CONDITIONS DE CHANTIER ET LE CLASSEMENT DU BÂTIMENT. TOUJOURS SE RÉFÉRER AU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR ET AU TARI FALL DES TYPES DE TUYAUTERIES MONTRÉ EN PLAN LES NOTES. SPÉCIFIQUES À CHAQUE RÉSEAU SONT PRÉSENTÉES AUX SOUS-SECTIONS SUIVANTES:

RÉSEAUX D'ÉVACUATION SANITAIRE ET RÉSEAUX DE VENTILATION TUYAUX, RACCORDS ET JOINTS TUYAU EN CUIVRE TYPE L

ACCESSOIRES SIPHON: LA GARDE D'EAU À AU MOINS 50 MM DE PROFOND. LES SIPHONS À GARDE D'EAU PROFONDE DOIVENT AVOIR 100MM D PROFONDEUR AU MINIMUM. AUCUN SIPHON NE PEUT ÊTRE FABRIQUÉ À L'AIDE DE COUDES, IL DOIT ÊTRE D'UNE SEULE PIÈCE. LES SIPHONS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ASME A112.18.2/CSA B125.2 ET DOIVENT ETRE UTILISÉS QU'AUX ENDROITS ACCESSIBLES. LES SIPHONS DESSERVANT LES LAVABOS, LES ÉVIERS ET LES CUVES DE LAVAGES DOIVENT COMPORTER UN BOUCHON DE NETTOYAGE DE 25 MM MINIMUM AU POINT BAS DU SIPHON

TUYAUTERIE D'ALIMENTATION EN EAU CHAUDE ET EN EAU FROIDE TUYAUTERIE EN CUIVRE TYPE I TOUTES LES COMPOSANTES DU RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS NSE/ANSI 61) LES COLLES ET APPRÊTS DOIVENT ÊTRE ÉGALEMENT CERTIFIÉS LA TUYAUTERIE ET LES RACCORDS DE CHAQUE DIFFÉRENT RÉSEAU DOIVENT PROVENIR DU MÊME FABRICANT

2.1. APPAREILS SANITAIRES FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS SANITAIRES TELS QUE DÉCRITS AUX PLANS AINSI QUE TOUS LES SUPPORTS ET ACCESSOIRES REQUIS POUR LEUR INSTALLATION. LES APPAREILS SANITAIRES DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS SELON L'UN OU PLUSIEURS DES ORGANISMES RECONNUS SUIVANTS: ACG, BNQ, CSA, ULC, NSF, ONGC.

TOUS LES APPAREILS SANITAIRES DOIVENT PRÉSENTER UNE SURFACE LIȘSE, DURE ET À L'ÉPREUVE DE LA CORROSION ET EXEMPTE DE DÉFAUT D'ASPECT ET D'IRRÉGULARITÉS POUVANT EN GÊNER LE NETTOYAGE ET ÊTRE CONFORME À LA NORME CAN/CSA- SÉRIE B45. DANS LES TOILETTES PUBLIQUES, LES TOILETTE INSTALLÉES À USAGE

PUBLIC DOIVENT ÊTRE DU TYPE ALLONGÉ ET MUNIES D'UN ABATTANT

EN FORME DE FER À CHEVAL. OUS LES RACCORDEMENTS EN TUYAUTERIE APPARENTE DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UNE ALIMENTATION EN ACIER CHROMÉ AVEC ROBINET D'ARRÊT ET ROSACE. LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE APPARENTE SERA CHROMÉE ET POLIE AVEC ROSACE

3. EXÉCUTION

SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, CODES PROVINCIAUX ET NORMES APPLICABLES POUR LE MONTAGE. TOUS LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES ECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

3.2. TUYAUTERIE DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE DISSIMULÉE DANS LES MURS, PLAFONDS ET SOUS-PLANCHERS. POSER LA CANALISATION LE PLUS PRÈS POSSIBLE DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DU BÂTIMENT, SUIVRE UN TRACÉ PARALLÈLE AUX MURS RÉDUIRE AU MINIMUM L'ENCOMBREMENT DES SOUFFLAGES.

LES SCELLANTS COUPE-FEU UTILISÉS POUR PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU AU TRAVERS DESQUELLES UN PERCEMENT EST EFFECTUÉ DEVRONT ÊTRE ENTIÈREMENT COMPATIBLES AVEC LES MATÉRIAUX DES TUYAUX ET APPROUVÉS POUR CET USAGE ET RESPECTER LES EXIGENCES DES CODES ET NORMES EN VIGUEUR. LES SYSTÈMES COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS SELON LA NORME CAN/ULC-S115 SELON L'APPLICATION SPÉCIFIQUE. SYSTÈMES COUPE-FEU ACCEPTABLES: HILTI

UTILISER UN SCELLANT APPROUVÉ POUR LES RACCORDS VISSÉS

3.3. PENTES ET RADIERS

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LES RADIERS DES CONDUITES OU DE TOUT AUTRE OBSTACLE POUVANT NUIRE AU RACCORDEMENT OU À L'EXCAVATION EN PRÉPARATION DE CES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE TOUTE INEXACTITUDE DE L'OUVRAGE OU TOUTES DÉPENSES ENGAGÉES PAR SUITE DE SA NÉGLIGENCE À PRENDRE LES PRÉCAUTIONS SUSDITES.

LES TUYAUX DE DRAINAGE DE 3 POUCES ET MOINS ET LES TUYAUX DE REFOULEMENT DES APPAREILS AURONT UNE PENTE MINIMALE DE 1:50 OUS LES AUTRES TUYAUX AURONT UNE PENTE MINIMALE DE 1:100 SAUF INDICATION CONTRAIRE. DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LES PENTES MINIMALES DE TUYAUTERIE MENTIONNÉES DANS LE CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR

IDENTIFIER CHAQUE RÉSEAU AVEC LES RUBANS ET COULEURS INDIQUÉS AU TABLEAU D'IDENTIFICATION OU SELON LES NORMES DU

3.7. DÉGAGEMENTS

S'ASSURER QUE LES DÉGAGEMENTS AUTOUR DES APPAREILS SONT SUFFISANTS POUR PERMETTRE L'ENTRETIEN ET QU'IL EST POSSIBLE DE LES RETIRER POUR LES REMPLACER, PRÉVOIR LES DÉGAGEMENTS REQUIS POUR LA POSE DU CALORIFUGE, L'ACCÈS AUX FILTRES ET AUX

3.8. ROBINETTERIE MUNIR TOUS LES APPAREILS D'UN ROBINET D'ARRÊT SUR LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION. TOUT POINT BAS D'UN SYSTÈME DE TUYAUTERIE D'ALIMENTATION DEVRA ÊTRE MUNI D'UN ROBINET DE DRAINAGE ET D'UN BOUCHON ACCESSIBLE AFIN DE PERMETTRE LE DRAINAGE DE CETTE

TOUS LES ROBINETS, REGARDS DE NETTOYAGE, ANTIBÉLIERS, DISPOSITIF DE BALANCEMENT AUTOMATIQUE, CLAPETS DE RETENUE AUTRES ACCESSOIRES OU ÉQUIPEMENTS DISSIMULÉS NÉCÉSSITANT DE L'ENTRETIEN DEVRONT ÊTRE ACCESSIBLES À TRAVERS UNE PORTE D'ACCÈS DE MINIMUM 12PO X 12PO. LES PORTES D'ACCÈS AU ȚRAVERS DESQUELLES LES TRAVAILLEURS DOIVENT

3.10. RACCORD DIÉLECTRIQUE FOURNIR ET INSTALLER DES RACCORDS DIÉLECTRIQUES SUR TOUS RACCORDEMENTS JOIGNANT DE LA TUYAUTERIE EN CUIVRE ET TOUT AUTRE MATÉRIAU FERREUX AINSI QU'À TOUTE JONCTION ENTRE DEUX MÉTAUX POUVANT DÉCLENCHER DE LA CORROSION

POUVOIR S'INSÉRER DOIVENT MESURER MINIMUM 24PO X 18PO.

INSTALLER LES ANTIBÉLIERS SUR TOUTES LES LIGNES D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE DE CHAÇUN DES ÉVIERS, LAVEUSES, DOUCHES, HUMIDIFICATEURS, CHUTES À DÉCHETS ET À RECYCLAGE AINSI QUE SUR UN DES LAVABOS PAR SALLE DE BAIN AU MINIMUM. L'ANTIBÉLIER INSTALLÉ SUR UNE ALIMENTATION EN EAU DESSERVANT DES TOILETTES ET DES VESTIAIRES PUBLIQUES DOIVENT ÊTRE POSITIONNE DE SORTE QUE TOUTE L'ALIMENTATION EN EAU SOIT PROTÉGÉE. SI UN SEUL ANTIBÉLIER EST INSTALLÉ AU DERNIER APPAREIL DESSERVI PAR UN BRANCHEMENT. LE MODÈLE DOIT ÊTRE CHOISI EN FONCTION DI NOMBRE DE FACTEUR D'ALIMENTATION DE TOUT LE BRANCHEMENT. DANS LE CAS OÙ LE BRANCHEMENT EST LONG DE PLUS DE 6 M. NSTALLER ÉGALEMENT UN AMORTISSEUR AU MILIEU DU

3.12. COUPURE ANTI-RETOUR TOUS LES RACCORDS DE DRAINAGE INDIRECTS DOIVENT AVOIR UN ESPACE D'AIR D'UNE DIMENSION DE 1 PO AU MINIMUM OU D'UNE DIMENSION CORRESPONDANT AU DIAMÈTRE DU TUYAU QUI SE

TOUTES LES COUPURES ANTI-RETOURS DOIVENT COMPORTER UN GUIDE QUI ASSURE QUE LE TUYAU QUI SE DÉVERSE SOIT ENLIGNÉ AVEC LE CENTRE DU TUYAU OU DE L'ENTONNOIR QUI REÇOIT LES EAUX. LE GUIDE DOIT ÊTRE CONÇU À CET EFFET.

3.19. PURGE ET DÉSINFECTION 1 GÉNÉRALITÉS

TOUS LES RÉSEAUX D'EAU DOMESTIQUE DEVRONT ÊTRE PURGÉS. DÉSINFECTÉS, ANALYSÉS ET AVOIR OBTENU L'APPROBATION DU PROPRIÉTAIRÉ AVANT DE PERMETTRE AUX USAGERS DE CONSOMMER L'EAU ET CE POUR TOUS LES RÉSEAUX D'EAU DOMESTIQUE. CES OPÉRATIONS DEVRONT ÉGALEMENT TENIR COMPTE DU PHASAGE DES

DESCRIPTION

ÉVIER DE CUISINE SIMPLE KINDRED

BROOKMORE MODÈLE #BSL2120-9-4

FINI ACIER INOXYDABLE

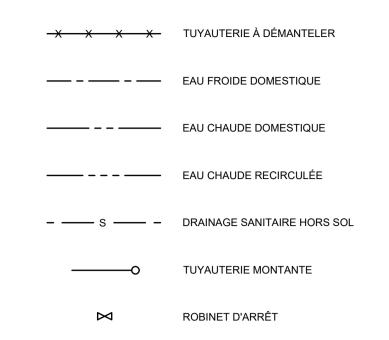
INSTALLATION SUR COMPTOI

ID

EV-1

LÉGENDE MÉCANIQUE

PLOMBERIE



VENTILATION



GRILLE DE RETOUR OU D'ÉVACUATION

IDENTIFICATION -IDENTICATION DES DIFFUSEURS ET DES GRILLES DIMENSIONS:



0 APPEL D'OFFRES 2022-10-26 ÉMISSION A - M - J

Ste-Thérèse, Qc, J7E 1X1

T 450-420-8414 C info@carbonic.ca

LONGUEUIL. QC J4J 2H1

T. +1 450 646 4464

F. +1 450 646 4960

EXADESIGN.CA

1470, rue Peel, Bureau 550,

Montréal (Québec) H3A 1T1

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE

UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

T 514 849 1277

fsa-arch.gc.ca

PLAN CLÉ

RÉNOVATION DES CUISINETTES ET DES PLAFONDS DES HALLES D'ASCENSEURS

385 RUE SHERBROOKE E MONTRÉAL, QC, H2X 1E3

NOTES

1@2

1 @ 2

Échelle

MODÈLE

SPD

MÉCANIQUE **DEVIS** ET LÉGENDE

Projet no		7146
Client		INRS
Préparé par		M. LANTIN, ing.
essiné par		S.M. TALBOT
/érifié par		M. LANTIN, ing.
	M-001	

INDIQUÉE

APPAREILS DE PLOMBERIE **DIMENSIONS** CONSTRUCTION

OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

ID

MANUFACTURIER*

EH PRICE

EH PRICE

. INSTALLER LE CADRE APPROPRIÉ POUR CHAQUE DIFFUSEUR

ROBINETTERIE ACCESSOIRES / REMARQUES (LxPxH)TUYAUTERIE D'ALIMENATION AVEC ROBINET D'ARRÊT AMERICAN STANDARD COLLINA MODÈLE D'ÉQUERRE ROBUSTE À TOURNANT SPHÉRIQUE. SIPHON EN "P" 505 x 530 x 230 #4717302 SHOWN, FINI CHROME POLI 002

GRILLES ET DIFFUSEURS

TYPE

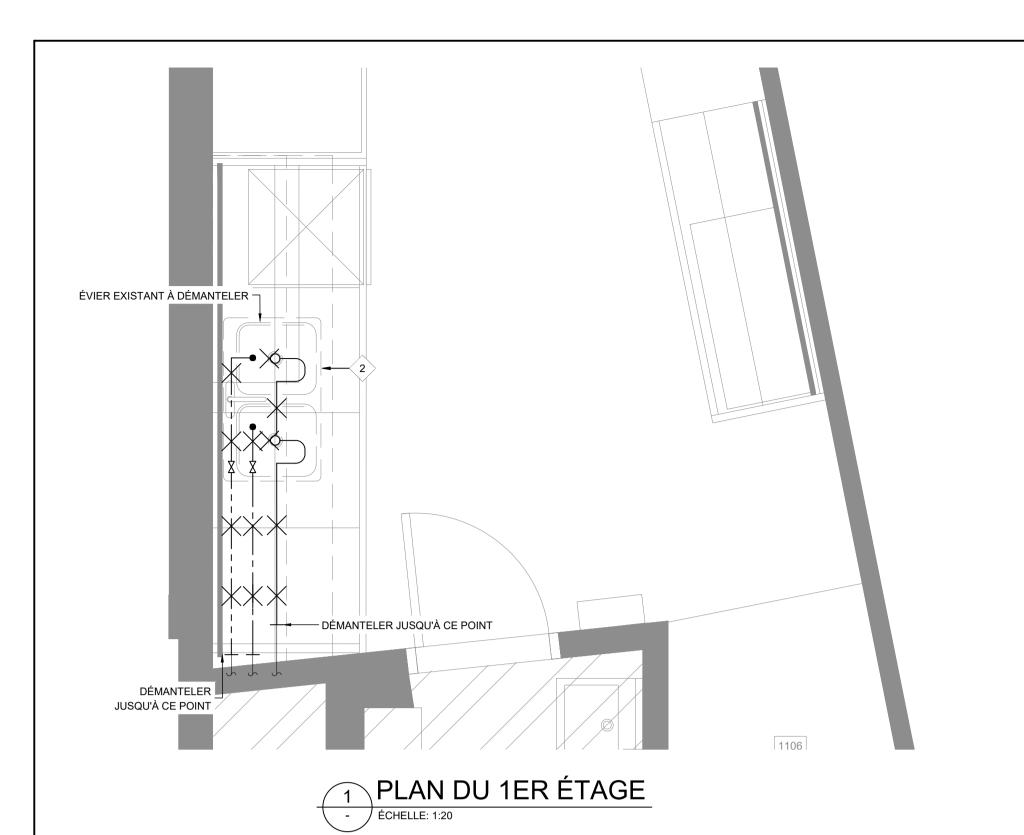
DIFFUSEUR

GRILLE DE RETOUR DE

TYPE "EGGCRATE"











NOTE SPÉCIFIQUE:

- ÉVIER SIMPLE DE CUISINETTE EXISTANT À DÉMANTELER.
 DÉMANTELER LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE AINSI QUE LA
 TUYAUTERIE D'ALIMENTATION JUSQU'AUX ROBINETS
 D'ISOLEMENT (VOIR PHOTO #1)
- ÉVIER DOUBLE DE CUISINETTE EXISTANT À DÉMANTELER. DÉMANTELER LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE AINSI QUE LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION JUSQU'AU MUR (VOIR PHOTO

DÉMANTELER JUSQU'À CE POINT



Ste-Thérèse, Qc, J7E 1X1 T 450-420-8414 C info@carbonic.ca

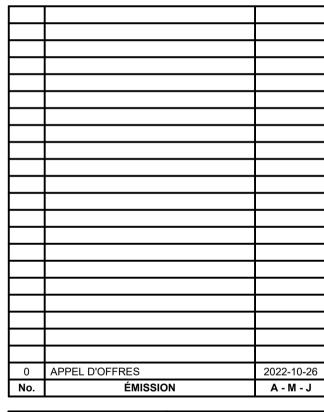
LONGUEUIL, QC J4J 2H1 T. +1 450 646 4464 F. +1 450 646 4960

EXADESIGN.CA

1470, rue Peel, Bureau 550, Montréal (Québec) H3A 1T1 T 514 849 1277 fsa-arch.qc.ca

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

PLAN CLÉ





RÉNOVATION DES CUISINETTES ET DES PLAFONDS DES HALLES D'ASCENSEURS

385 RUE SHERBROOKE E MONTRÉAL, QC, H2X 1E3

MÉCANIQUE PLOMBERIE CUISINETTES DÉMANTÈLEMENT

Projet no	7146
Client	INRS
Préparé par	M. LANTIN, ing.
Dessiné par	S.M. TALBOT
Vérifié par	M. LANTIN, ing.

MD-102

INDIQUÉE

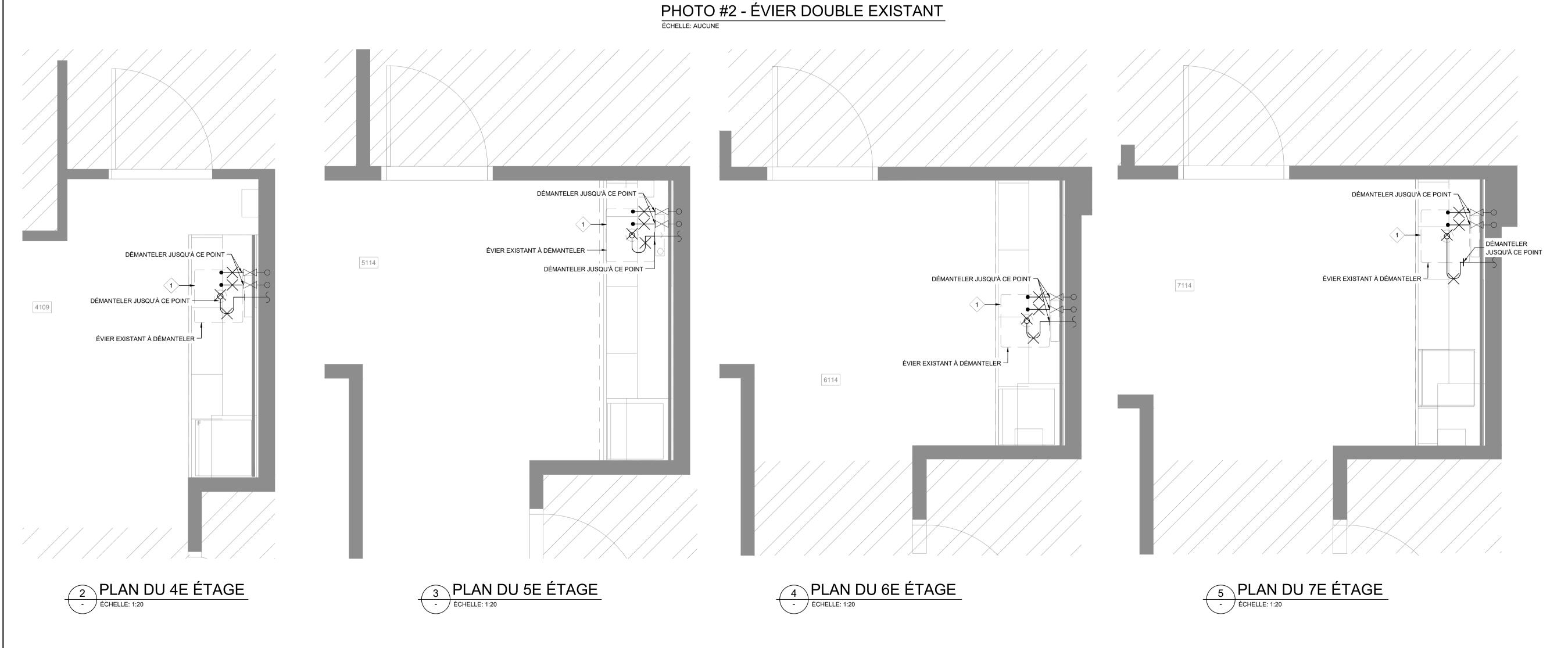


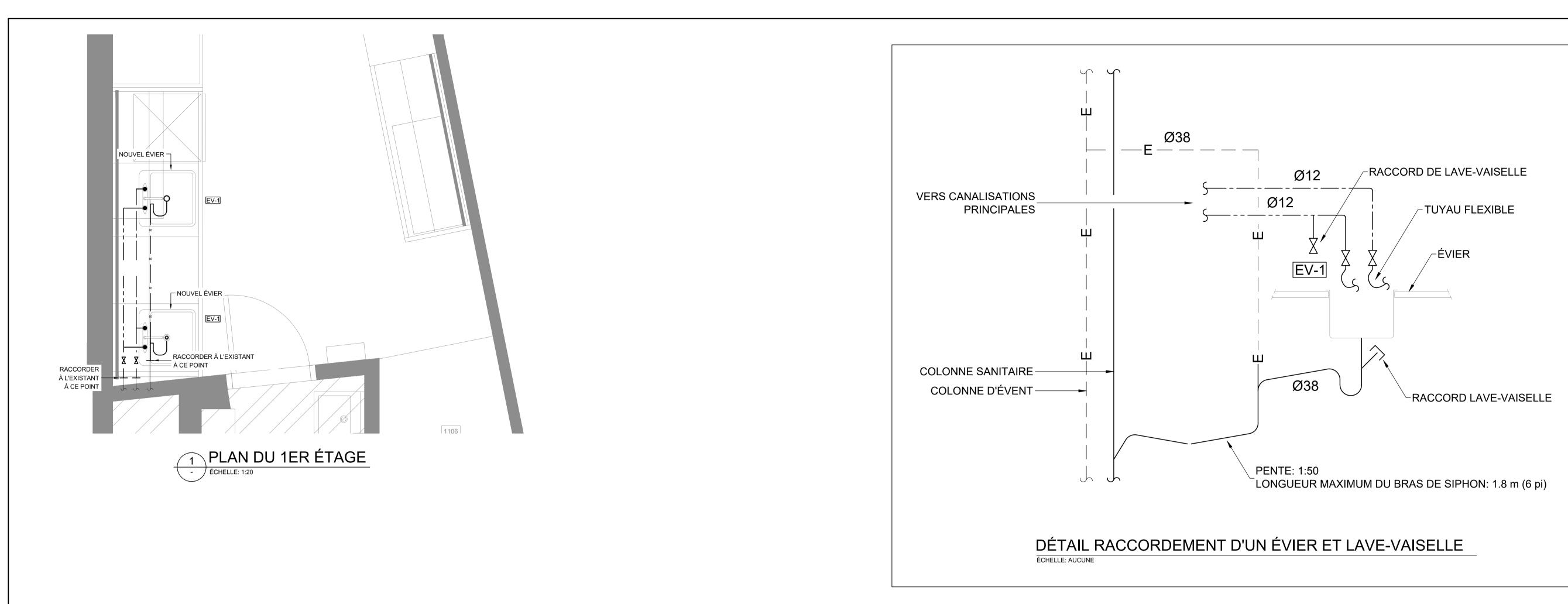
ÉCHELLE: AUCUNE

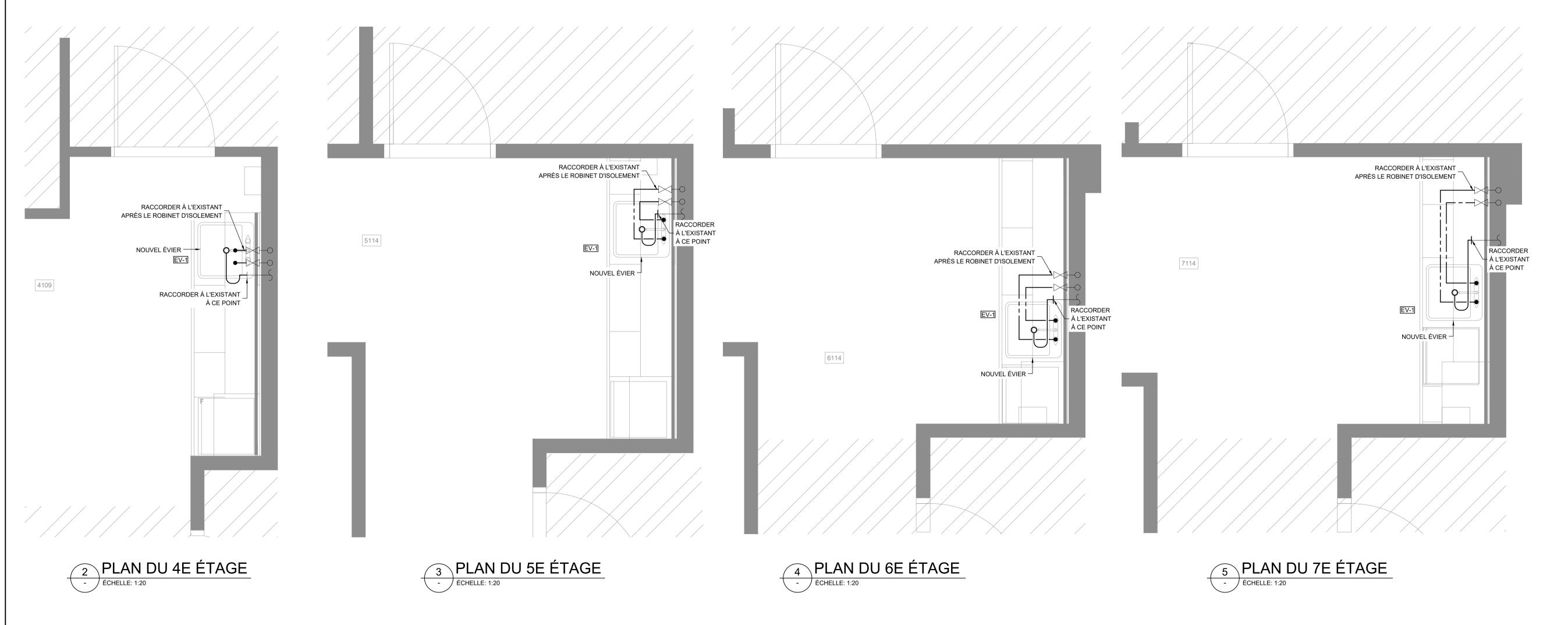




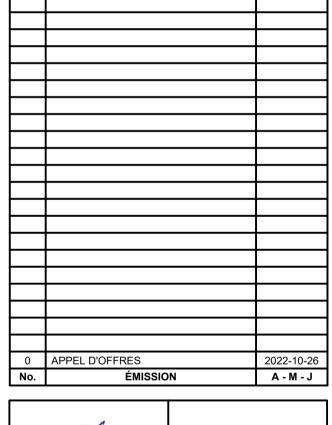














RÉNOVATION DES CUISINETTES ET DES PLAFONDS DES HALLES D'ASCENSEURS

385 RUE SHERBROOKE E MONTRÉAL, QC, H2X 1E3

MÉCANIQUE PLOMBERIE CUISINETTES RÉAMÉNAGEMENT

Projet no		7146
Client		INRS
Préparé par		M. LANTIN, ing.
Dessiné par		S.M. TALBOT
Vérifié par		M. LANTIN, ing.
	M-100	

101-100

Échelle INDIQUÉE

